



SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DE L'EAU**

**ANNEE 2014**

## **I. PRIX ET QUALITE DE L'EAU - INDICATEURS TECHNIQUES**

---

### **A/ LA PRODUCTION**

- 1/ LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT
- 2/ VOLUMES PRODUITS
- 3/ HISTOGRAMME SUR L'EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS
- 4/ SURVEILLANCE DES RESSOURCES (QUANTITE)
- 5/ SURVEILLANCE DU DEBIT D'ETIAGE - SOURCE COMMUNALE

### **B/ LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION**

- 1/ LE RESEAU D'EAU
- 2/ LES RESERVOIRS
- 3/ LA CONSOMMATION
- 4/ PERTES SUR DISTRIBUTION

### **C/ QUALITE DE L'EAU**

- 1/ LA QUALITE DE LA PRODUCTION
- 2/ TYPE DE TRAITEMENT
- 3/ SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE
- 4/ AUTRES PARAMETRES SUR LA QUALITE DE L'EAU
- 5/ CONCLUSION

## **II. PRIX ET QUALITE DE L'EAU - INDICATEURS FINANCIERS**

---

### **A/ PRIX DE L'EAU**

- 1/ TYPE DE TARIFICATION
- 2/ MODALITES DE TARIFICATION
- 3/ MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION DES TARIFS
- 4/ LA FACTURE D'EAU
- 5/ VARIATIONS TARIFAIRES

### **B/ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

- 1/ RECETTES DU SERVICE DE L'EAU
- 2/ LA DETTE
- 3/ PRINCIPALES ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX REALISES EN 2014

## **III. ANNEXES**

---

- ANNEXE 1 / HISTOGRAMME SUR L'EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS
- ANNEXE 2 / PERTES SUR DISTRIBUTION
- ANNEXE 3 / ARS - QUALITE DE L'EAU
- ANNEXE 4 / ARS - AUTRES PARAMETRES SUR LA QUALITE DE L'EAU
- ANNEXE 5 / REVISION DES TARIFS
- ANNEXE 6 / INFOS AGENCE DE L'EAU
- ANNEXE 7 / VARIATIONS TARIFAIRES
- ANNEXE 8 / CA 2014 - BP 2015

## I. PRIX ET QUALITE DE L'EAU – INDICATEURS TECHNIQUES

---

### A/ LA PRODUCTION

La Commune utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvements.

#### - 1/ LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

La Commune dispose de 2 principales ressources pour assurer les besoins de la population :

- **LA SOURCE COMMUNALE**

Elle est située sur le hameau d'Evenos Montagne, quartier les Croix. Elle dessert le bassin de stockage du Desquier pour l'alimentation en eau potable :

- Du hameau du Broussan,
- Du hameau d'Evenos Montagne,
- Du quartier de Venette,
- D'une partie du plateau du Cimaï.

En période estivale, elle peut alimenter le bassin de la plaine qui dessert le vallon du Cimaï.

- **LES ACHATS D'EAU EFFECTUES AUPRES DE LA SCP** - Société du Canal de Provence

Les points de livraison sont :

- Le bassin de stockage de la REYNAUDE (eau traitée)
- Le bassin de stockage de FONT VIVE (eau brute potabilisée en station)

En résumé, les deux fournisseurs d'eau potable de la Commune sont la SCP et LA SOURCE COMMUNALE dont les liaisons entre les bassins permettent l'alimentation en eau potable des 3 hameaux.

#### - 2/ VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits sur l'année 2014 sont constitués par :

- La production mensuelle de LA SOURCE COMMUNALE d'Evenos Vieux Village,
- Les achats effectués auprès de la Société du Canal de Provence en fonction des besoins en eau.

#### - 3/ HISTOGRAMME SUR L'EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS / ANNEXE 1

- **PRODUCTION D'EAU**                      **142 493 m<sup>3</sup>**
- **VOLUME VENDUS**                        **122 184 m<sup>3</sup>**

#### - 4/ SURVEILLANCE DES RESSOURCES (QUANTITE)

Il s'agit d'indiquer les moyens mis en œuvre pour surveiller les ressources sur le plan quantitatif ainsi que les possibilités de pompage et les besoins en 2014 (SOURCE COMMUNALE + SCP) :

Prélèvement annuel :	142 493 m <sup>3</sup>	(+3 % / 2013)
Volume moyen consommé :	390 m <sup>3</sup> /jour	(+3 % / 2013)
Volume de pointe mensuel :	573 m <sup>3</sup> /jour - aout 2014	(+5 % / 07-2013)

- 5/ SURVEILLANCE DU DEBIT D'ETIAGE - SOURCE COMMUNALE :

Hameaux desservis : Toute la Commune selon rendement.

Débit d'étiage année : 117 m<sup>3</sup>/jour - octobre 2014 (+7 % / 11-2013)  
Débit moyen 2013 : 156 m<sup>3</sup> /jour (+3 % / 2013)

Production de la SOURCE COMMUNALE : 56 927 m<sup>3</sup> (+3 % / 2013)

Production qui s'approche de la production record de 1986 (60 153 m<sup>3</sup>), répondant à 40 % des besoins en eau de la Commune.

**B/ LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION**

- 1/ LE RESEAU D'EAU

- LA LONGUEUR TOTALE du réseau communal de distribution d'eau potable est de 27 500 ml.

PEHD : 3 000 ml  
Fonte grise ou ductile : 11 800 ml  
PVC : 6 300 ml  
Fibrociment : 6 400 ml

- ANCIENNETE DU RESEAU : 70% du réseau a plus de 30 ans.
- NOMBRE D'ABONNES : Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel.

Nombre de factures émises : 1 070 au 3<sup>ème</sup> quadri 2014 (+ 2 % / 2013)

- 2/ LES RESERVOIRS

Ils permettent d'assurer le stockage de l'eau, mais aussi une régulation de l'approvisionnement en fonction des besoins de chacun des trois hameaux. En 2014, les réservoirs en service sont les suivants :

DESIGNATION	HAMEAU	VOLUME STOCKE
LA SOURCE	Evenos Montagne	150 m <sup>3</sup>
LE DESQUIER	Evenos Montagne	150 m <sup>3</sup>
LE DESQUIER	Evenos Montagne	750 m <sup>3</sup>
LA REYNAUDE	Sainte-Anne	300 m <sup>3</sup>
FONT-VIVE	Sainte-Anne	250 m <sup>3</sup>
LA PLAINE	Sainte-Anne	250 m <sup>3</sup>
TOTAL	6 réservoirs	1 850 m <sup>3</sup>

Le stockage permet une réserve d'eau correspondant à 5 jours de consommation moyenne environ.

2 autres réservoirs sont présents sur la Commune, mais inexploités (car vétustes ou plus adaptés) :

PIPAUDON	Evenos Montagne	150 m <sup>3</sup>
LES CADIERES	Le Broussan	150 m <sup>3</sup>

### - 3/ LA CONSOMMATION

Nombre d'habitants : 2 172 (population INSEE 2013)

Pour connaître la consommation (volumes distribués), il convient de cumuler les volumes vendus et les volumes consommés non facturés, correspondant essentiellement à la consommation publique.

Volumes d'eau facturés en 2014 (sur 12 mois) :	<b>122 184 m<sup>3</sup></b>	(+7 % / 2013)
Volumes non facturés (fontaine, bassin, conso communale) :	<b>3 705 m<sup>3</sup></b>	(+25 % / 2013)
<b>TOTAL :</b>	<b>125 889 m<sup>3</sup> distribués sur 2014</b>	<b>(+7.5 % / 2013)</b>

### - 4/ PERTES SUR DISTRIBUTION / ANNEXE 2

Les pertes sont constituées par la différence entre les volumes produits par la source communale, les volumes achetés au Canal de Provence et les volumes distribués.

Ainsi les pertes sur réseau se sont élevées à **16 604 m<sup>3</sup>**, soit **11.65 %** du volume produit en 2014.

A ce jour, les pertes sont constituées par :

- Les fuites d'eau sur le réseau,
- Les purges du réseau,
- L'utilisation des poteaux à incendie par les services de secours.

Un suivi bihebdomadaire des consommations sur les différents bassins de stockage permet aux services techniques de contrôler les volumes consommés et d'intervenir rapidement.

Néanmoins, une action en recherche de fuites pourrait être entreprise afin de limiter au mieux la perte directe (financière et liquide).

## C/ QUALITE DE L'EAU

### - 1/ LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Le seul point de captage communal est la SOURCE COMMUNALE, Quartier les Croix à Evenos-Montagne. Cette source a fait l'objet d'une étude hydrogéologique établie le 24 juin 1972 afin de délimiter les différents périmètres de protection des points utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Départemental d'Hygiène, lors de la séance du 10 décembre 1997 a émis un avis favorable quant à la délimitation des zones de protection. Les acquisitions foncières nécessaires à la mise en place des mesures de protection du périmètre immédiat de la source communale d'Evenos-Montagne ont été effectuées en 1999.

L'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique par l'institution des périmètres de protection et les travaux de dérivation des eaux de la source communale et autorisant la Commune d'Evenos à utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine a été pris en mai 2001.

En 2014, les besoins en eau de la Commune ont été assurés à 60 % par les achats d'eau à la SCP dont l'eau parvient déjà traitée au bassin de stockage de la Reynaude ou de la station de potabilisation de Font-Vive.

La SOURCE COMMUNALE a assuré 40 % des besoins en eau de la Commune, une des plus importantes productions de ces 30 dernières années.

- 2/ TYPE DE TRAITEMENT

Lieu de production : SOURCE COMMUNALE, Quartier les Croix à Evenos-Montagne  
Nombre d'unité de traitement : 1  
Type de traitement : Chlore liquide

- 3/ SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE / ANNEXE 3

La mise en application de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 sur la qualité de l'eau a eu pour conséquence la création d'un programme d'analyse, élaboré par la D.D.A.S.S.

Le nombre d'analyses à effectuer varie en fonction de la population desservie par le réseau.

Le nombre de mesures réalisées en 2014 par l'Agence Régionale de Santé PACA a été de 55.

NOMBRE DE MESURES	BACTERIOLOGIE	PESTICIDES	NITRATES	DURETE	FLUOR
ADDUCTION SAINTE ANNE D'EVENOS	8	0	2	2	0
ADDUCTION NEBRE/BROUSSAN	10	0	4	4	0
ADDUCTION EVENOS FONT-VIVE	8	1	2	2	1
ADDUCTION EVENOS LE CIMAÏ	3	0	4	4	0

- 4/ AUTRES PARAMETRES SUR LA QUALITE DE L'EAU / ANNEXE 4

- 5/ CONCLUSION

**100 % des analyses se sont révélées conformes d'un point de vue bactériologique.  
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico chimiques recherchés.**

Le Service des Eaux de la Commune d'Evenos, géré en régie directe, assure aujourd'hui une production suffisante en quantité et une qualité très satisfaisante, même en cas de faible pluviosité par les achats effectués auprès de la Société du Canal de Provence.

Depuis 2009, le service des Eaux assure le remplacement progressif et régulier des conduites usagées en tenant compte des préconisations du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

## II. PRIX ET QUALITE DE L'EAU - INDICATEURS FINANCIERS

---

### A/ PRIX DE L'EAU

#### - 1/ TYPE DE TARIFICATION

Le Service des Eaux de la Commune d'Evenos connaît une tarification unique pour toutes les catégories d'abonnés (ménages, industriels, agriculteurs). Cette tarification qualifiée de "binôme" se décompose en deux termes fixes et deux termes proportionnels liés au volume consommé.

#### - 2/ MODALITES DE TARIFICATION

Depuis l'année 2013, le Service des Eaux et de l'Assainissement est revenu à une facturation au quadrimestre. Trois factures sont donc établies chaque année par le service gestionnaire pour l'ensemble des abonnés au réseau communal d'eau potable.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé est fixe en fonction de la période. Seuls les volumes consommés au-delà de 40 m<sup>3</sup> connaissent une majoration de l'ordre de 30 % du prix au m<sup>3</sup>.

#### - 3/ MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION DES TARIFS

En fonction du compte d'exploitation du service, le Conseil Municipal de la Commune d'Evenos délibère pour fixer l'évolution des tarifs, applicables au service des Eaux, entrant dans son domaine de compétence. Lors de la préparation du budget, la Commission Eau et Assainissement, en collaboration avec la Commission des Finances, révisé ou maintient les tarifs appliqués l'année précédente, en fonction des résultats antérieurs et des besoins prévisionnels de l'exercice en cours (travaux, acquisitions.....).

En 2014, la Commune a augmenté ses tarifs de l'ordre de **1.70 %** par rapport à l'année 2013 / **ANNEXE 5**.

#### - 4/ LA FACTURE D'EAU

Comme nous l'avons signalé précédemment, la facture établie par le service gestionnaire connaît une part fixe, la redevance quadrimestrielle et la location du compteur, les autres éléments facturés étant fonction du volume consommé.

La Commune encaisse la totalité des sommes facturées à l'usager. Mais le produit de la redevance sur la pollution domestique ne fait que transiter par le budget communal. Les sommes perçues sont reversées à l'Agence de l'Eau, organisme chargé de l'amélioration de la ressource en eau / **ANNEXE 6**.

Le rapport annuel prévoit la présentation détaillée de deux factures sur la base de référence INSEE, soit 120 m<sup>3</sup> annuel, soit 40 m<sup>3</sup> par quadrimestre, afin d'apprécier les variations tarifaires entre deux exercices (ci-après).

Il est nécessaire de préciser que le service municipal d'eau potable n'est pas assujéti à la T.V.A.

A noter également que la facturation, précédemment effectuée par le Trésor Public, est réalisée aujourd'hui par les services administratifs municipaux.

#### - 5/ VARIATIONS TARIFAIRES

DETAILS EN **ANNEXE 7**

## B/ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS / ANNEXE 8

### - 1/ RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- section de fonctionnement

La principale recette du Service de l'Eau provient de la vente d'eau aux abonnés. Avec **166 599 €** en 2014 sur 12 mois, cette prestation représente 68 % des recettes de la section de fonctionnement du service.

Depuis l'exercice 2010 et l'application de la loi LEMA, les recettes reversées en N+1 à l'Agence de l'Eau font l'objet d'une imputation budgétaire distincte (article 701241 : Redevance pollution domestique). Les recettes collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau se sont élevées à **20 381.48 €** en 2014.

Les autres recettes sont constituées principalement par les interventions du service des eaux pour le raccordement des particuliers ou la pose de compteur, ainsi qu'un report des excédents antérieurs.

- section d'investissement

En 2014, le montant des recettes d'investissement s'est élevé à **69 472.28 €**.

Les recettes sont constituées essentiellement par :

L'amortissement obligatoire des réseaux

L'affectation des résultats de fonctionnement en section d'investissement

Le cautionnement

L'excédent d'investissement reporté de l'année 2013 est de **146 850 €**.

Il est prévu une recette de **47 000 €** de FCTVA provisionnée au BP 2015.

### - 2/ LA DETTE

Trois emprunts sont en cours - L'état de la dette en capital au 31 décembre 2014 est :

Objet	Durée en années	à courir jusqu'à	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette au 31/12 de l'exercice	Annuités 2014
Construction bassin DESQUIER - 2004	15	2018	4,27%	37 000 €	12 269 €	3 353 €
Construction bassin DESQUIER 2 - 2006	15	2020	0.50%	49 100 €	20 081 €	3 406 €
Renouvellement réseau FONT VIVE - 2010	15	2024	3,70%	100 000 €	64 212 €	8 518 €
<b>TOTAL</b>				<b>186 100 €</b>	<b>96 564 €</b>	<b>15 277 €</b>

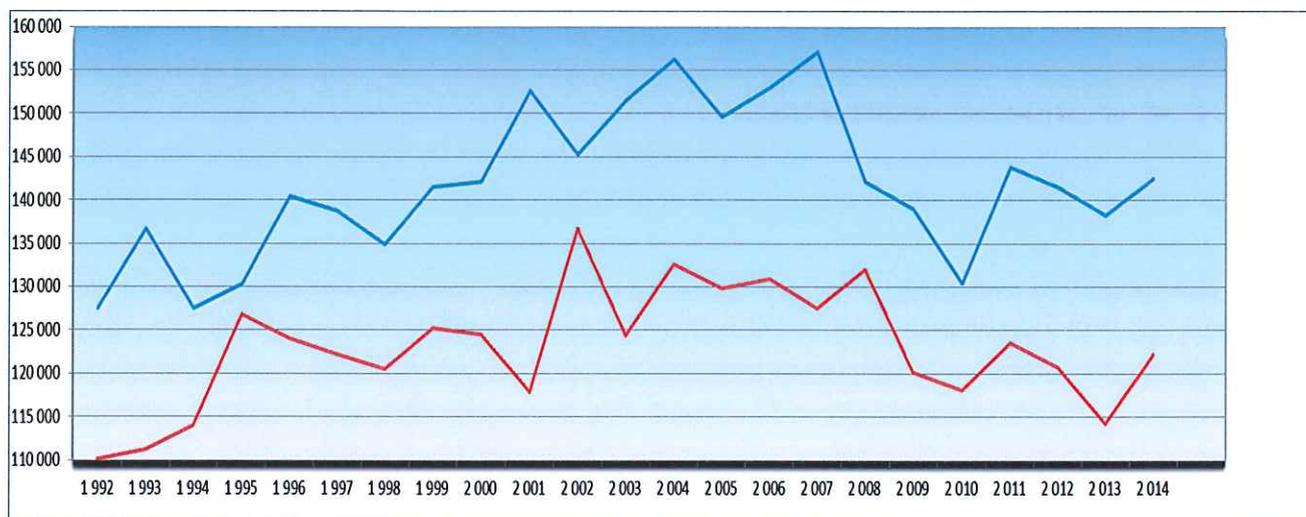
### - 3/ PRINCIPALES ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX REALISES EN 2014

Travaux du réseau d'adduction d'eau / Chemin de la MARBRIERE	47 062 €
Travaux de rénovation du réseau d'eau potable	40 203 €

## III. ANNEXES

---

ANNEXE 1 / HISTOGRAMME SUR L'EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS



**PRODUCTION D'EAU / 142 493 m3**

**VOLUMES VENDUS / 122 184 m3**

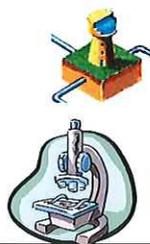
ANNEXE 2 / HISTORIQUE ACHAT / VENTE / PERTE

ACHATS D'EAU	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	
Achat canal de Provence (en m3)	141 357	129 668	98 748	89645	105 782	103 994	82 968	85 566	
Débit annuel source (en m3)	15 705	12 473	40 241	40765	38 085	37 573	55 357	56 927	
Total production d'eau	157 062	142 141	138 989	130 410	143 867	141 567	138 325	142 493	
VENTES D'EAU	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Production d'eau	157 062	142 141	138 989	130 410	143 867	141 567	138 325	142 493	
Volume vendu (en m3)	127 494	124 193	120 136	118 050	123 559	120 784	114 232	122 184	
Perte sur réseau et consommation publique	29 568	17 948	18 853	12 360	20 308	20 783	24 093	20 309	
Consommation publique	3 066	4 422	3022	5018	5067	2520	2948	3705	
Perte sur réseau	26 502	13 526	15 831	7 342	15 241	18 263	21 145	16 604	
Pourcentage de perte	16,87%	9,52%	11,39%	5,63%	10,59%	12,90%	15,29%	11,65%	11,73%

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION EVENOS FONT VIVE**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PRISE SCP - EVENOS Procédure de protection en cours  
 Station de production : RESERVOIR DE FONT VIVE  
 Station de production : USINE SCP - FONT VIVE

## Qualité de l'eau distribuée en 2014

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 442 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

## Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité en février 2015

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

\*\*Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION EVENOS LE CIMAI**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE COMMUNALE D'EVENOS MONTAGNE Procédure de protection terminée  
 Station de production : STATION SOURCE CIMAI



## Qualité de l'eau distribuée en 2014

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 26,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,5 °F Valeur maximale atteinte : 40,3 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
N.M.*

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
N.M.*

## Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.

Edité en février 2015

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

\*Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION EVENOS NEBRE BROUSSAN**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP-HUGUEUNEUVE Procédure de protection en cours  
 Captage : SOURCE COMMUNALE D'EVENOS MONTAGNE Procédure de protection terminée  
 Station de production : RESERVOIR DU DESQUIER  
 Station de production : RESERVOIR LA REYNAUDE  
 Station de production : STATION SOURCE CIMAÏ  
 Station de production : USINE SCP - HUGUENEUVE

## Qualité de l'eau distribuée en 2014

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau calcaire.</b>
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 26,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,5 °F Valeur maximale atteinte : 40,3 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
N.M.*

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
N.M.*

## Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité en février 2015

\*Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:  
[www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION SAINTE ANNE D'EVENOS**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE EVENOS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP-HUGUEUNEUVE Procédure de protection en cours  
 Station de production : RESERVOIR LA REYNAUDE  
 Station de production : USINE SCP - HUGUENEUVE



## Qualité de l'eau distribuée en 2014

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 19 °F Valeur minimale atteinte : 18,5 °F Valeur maximale atteinte : 19,4 °F

### PESTICIDES (µg/L)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).

N.M.\*

### FLUOR (mg/L)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).

N.M.\*

## Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité en février 2015

\*Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:  
[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

 **La dureté de l'eau :**

---

Une eau est dite "trop dure" si la dureté est supérieure à 50 ° F, la valeur guide étant 30 ° F.  
Une eau, dont la dureté est inférieure à 15 ° F, est estimée trop douce.

En 2014, la dureté de l'eau desservant les 3 hameaux a oscillé entre 18.1 ° F et 40.3 ° F.

 **Nitrate :**

---

Une eau est considérée comme trop chargée en nitrates quand le seuil de 50 mg/l est dépassé.  
La valeur guide étant 25 mg/L.

Les analyses effectuées en 2014 sur les différents points de prélèvement font état d'une présence en nitrates variant de 0.7 mg/L à 4 mg/L, toujours très inférieures à la valeur guide de 25 mg/l.

 **Pesticides :**

---

Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber.  
La teneur ne doit pas excéder 0.1 microgrammes par litre.

La seule analyse effectuée en 2014 a révélé, comme les années précédentes une teneur en pesticide NULLE.

 **Fluor :**

---

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.  
La teneur ne doit pas excéder 1.5 milligramme/litre.

La valeur maximale atteinte sur l'ensemble des sites visités en 2014 est de 0.07 milligramme/litre.

ANNEXE 5 / TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT / EVOLUTION 2014

1<sup>ère</sup> tranche en fonction du diamètre du compteur, conso<sup>o</sup> < à 40 m3 (diam 15 mm) et < à 80 m3 (diam >15 mm)  
 2<sup>ème</sup> tranche en fonction du diamètre du compteur, conso<sup>o</sup> > à 40 m3 (diam 15 mm) et > à 80 m3 (diam >15 mm)

3,75%      2,00%      1,70%      1,50%

	2011		2012		2013		2014		Taux d'évolution 2014 / 2013		2015		Taux d'évolution 2015 / 2014	
	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15						
INSEE 12/2014 = + 1,50 % (indice 4010 E)														
Eau potable 1 <sup>ère</sup> tranche	1,41 €		1,463 €		1,492 €		1,505 €		+0,85%		1,516 €		+0,75%	
Eau potable 2 <sup>ème</sup> tranche	1,96 €		2,038 €		2,079 €		2,097 €		+0,85%		2,112 €		+0,75%	
Collecte des eaux usées part communale	0,83 €		0,846 €		0,863 €		0,878 €		+1,70%		0,891 €		+1,50%	
Collecte et traitement des eaux usées (part communale)	1,570 €		1,670 €		1,704 €		1,733 €		+1,70%		1,759 €		+1,50%	

	2011		2012		2013		2013 Quadri		2014 Quadri		Taux d'évolution 2014 / 2013		2015 Quadri		Taux d'évolution 2015 / 2014	
	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15	Compteur diam. 15	Compteur diam. >15								
INSEE 12/2014 = + 1,50 % (indice 4010 E)																
Redevance fixe	28,00 €	56,00 €	28,53 €	57,06 €	29,10 €	58,20 €	19,40 €	38,80 €	19,73 €	39,46 €	+1,70%	20,03 €	40,05 €	+1,50%		
Location	3,60 €	7,20 €	3,67 €	7,34 €	3,74 €	7,48 €	2,49 €	4,99 €	2,54 €	5,07 €	+1,70%	2,57 €	5,15 €	+1,50%		
Cautionnement	100 €	200 €	102 €	204 €	104 €	208 €	104 €	208 €	106 €	212 €	+1,70%	107,35 €	214,71 €	+1,50%		
Frais d'ouverture et de pose de compteur	62,00 €		63,20 €		64,47 €				65,57 €		+1,70%	66,55 €		+1,50%		

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU!

## VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

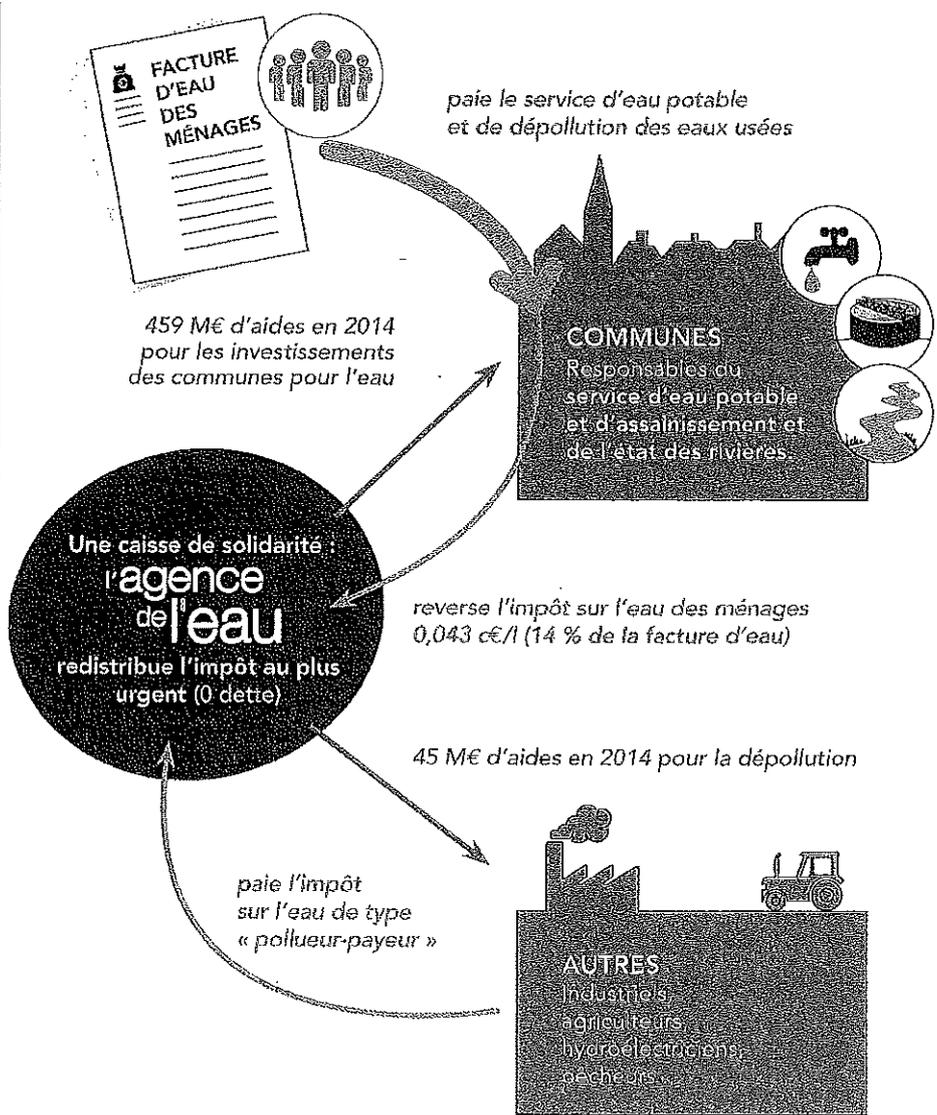
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,62 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,99 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2013.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

## **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)**

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m<sup>3</sup> en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

## **Pour dépolluer les eaux (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**

299 stations d'épuration aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)**

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## **Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (11 millions €)**

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)**

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## **Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)**

75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2015

530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

**14,7 % (77,7 M€)**  
payés par les collectivités  
comme redevance de prélèvement  
sur la ressource en eau

**70,8 % (375,2 M€)**  
payés par les ménages  
et assimilés (administrations,  
entreprises de service, artisans  
et petites industries)  
comme redevance

**10,6 % (56,2 M€)**  
payés par les industriels  
et les activités économiques  
comme redevance  
de pollution  
et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**0,5 % (2,6 M€)**  
payés par les pêcheurs,  
propriétaires de canaux,  
d'ouvrages de stockage  
et d'obstacles  
comme redevance  
pour la protection  
du milieu aquatique

**0,8 % (4 M€)**  
payés par les irrigants  
et les éleveurs  
comme redevance de  
pollution et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**2,7 % (14,3 M€)**  
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires  
et répercutés sur le prix des produits  
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution a bénéficié en 2014 à 90 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2015 (actualisation mars 2015)

**14,4 % (72,6 M€)**  
aux collectivités pour la restauration et  
la protection des milieux aquatiques :  
zones humides et renaturation, continuité  
écologique des cours d'eau

**50,1 % (251,8 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour l'épuration des eaux usées  
urbaines et rurales

**18,6 % (93,6 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour la restauration et la protection  
de la ressource en eau potable :  
protection des captages d'eau,  
lutte contre les pollutions diffuses,  
gestion de la ressource

**5 % (25,1 M€)**  
aux collectivités, aux associations,  
aux organismes consulaires...  
pour l'animation des politiques  
de l'eau : études, connaissances,  
réseaux de surveillance des eaux,  
éducation, information

**5,1 % (25,6 M€)**  
aux acteurs économiques non agricoles  
pour la dépollution industrielle

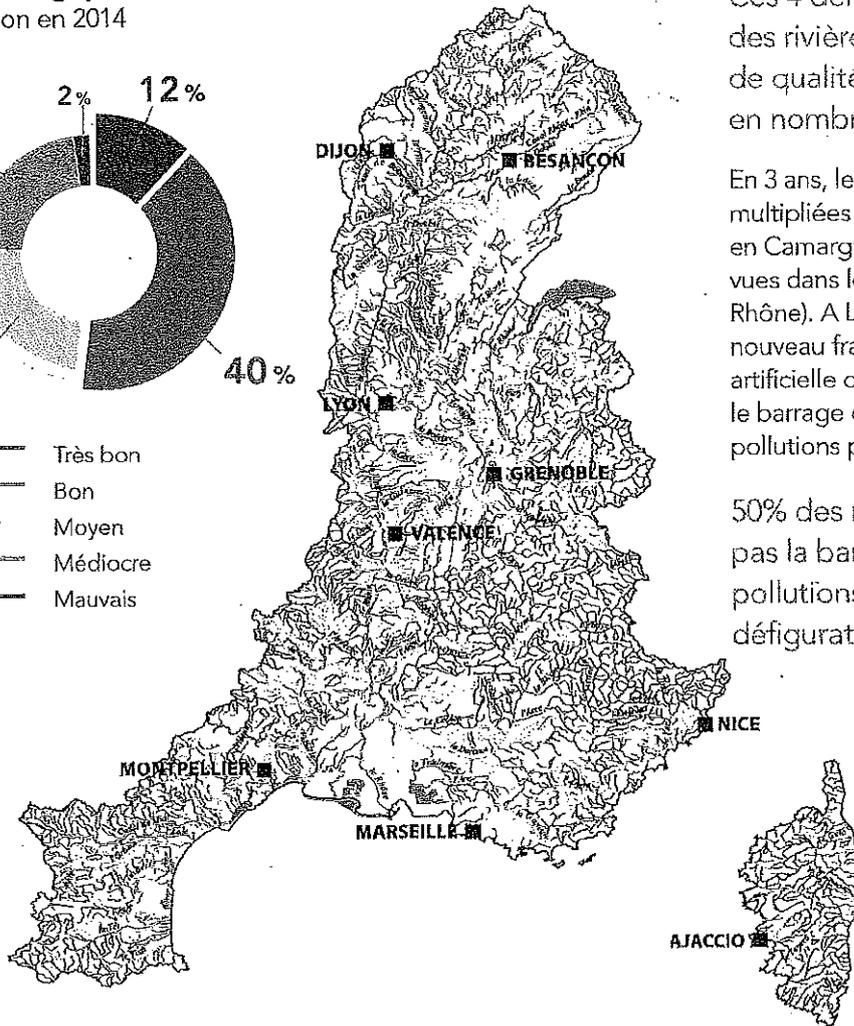
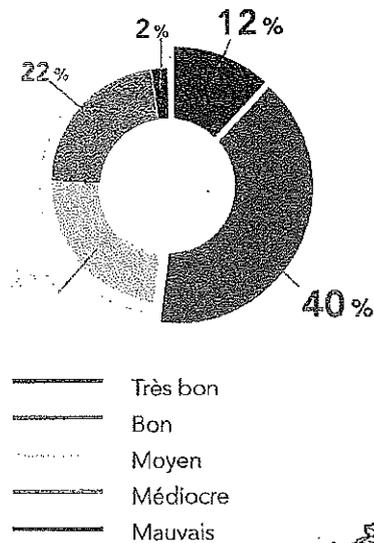
**0,9 % (4,6 M€)**  
à la solidarité internationale :  
accès à l'eau ou à l'assainissement  
pour les populations démunies

**5,8 % (29,1 M€)**  
aux exploitants agricoles  
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2014



La qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent en nombre.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été vues dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières toutefois ne passent pas la barre du bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.

Téléchargez  
les applis  
mobiles



NOUVEAU



Appli qualité Méditerranée



Appli qualité Rivière

Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

## Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

## Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

ANNEXE 7 / VARIATIONS TARIFAIRES

<b>Facture / consommation 60 m<sup>3</sup> / 1<sup>er</sup> sem. 2010</b>	Quantité	Prix unitaire	
Valeur PU eau	60	1,38	82,80 €
Valeur PU eau (majoration si > à 60 m3)	0	1,92	0,00 €
Redevance fixe semestrielle	1	27	27,00 €
Location Compteur	1	3,5	3,50 €
Redevance pollution domestique	60	0,19	11,40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>124,70 €</b>

2,08 € le m<sup>3</sup>

<b>Facture / consommation 60 m<sup>3</sup> / 1<sup>er</sup> sem. 2011</b>	Quantité	Prix unitaire	
Valeur PU eau	60	1,41 €	84,60 €
Valeur PU eau (majoration si > à 60 m3)	0	1,96 €	- €
Redevance fixe semestrielle	1	28,00 €	28,00 €
Location Compteur	1	3,60 €	3,60 €
Redevance pollution domestique	60	0,21 €	12,60 €
			<b>128,80 €</b>

2,15 € le m<sup>3</sup>

<b>Facture / consommation 60 m<sup>3</sup> / 1<sup>er</sup> sem. 2012</b>	Quantité	Prix unitaire	
Valeur PU eau	60	1,463 €	87,78 €
Valeur PU eau (majoration si > à 60 m3)	0	2.038 €	- €
Redevance fixe semestrielle	1	28,53 €	28,53 €
Location Compteur	1	3,67 €	3,67 €
Redevance pollution domestique	60	0,22 €	13,20 €
			<b>133,18 €</b>

2,22 € le m<sup>3</sup>

<b>Facture / consommation 40 m<sup>3</sup> / 1<sup>er</sup> quadri 2013</b>	Quantité	Prix unitaire	
Valeur PU eau	40	1,492 €	59,68 €
Valeur PU eau (majoration si > à 40 m3)	0	2.079 €	- €
Redevance fixe quadrimestrielle	1	19,40 €	19,40 €
Location Compteur	1	2,49 €	2,49 €
Redevance pollution domestique	40	0,28 €	11,20 €
			<b>92,77 €</b>

2,32 € le m<sup>3</sup>

<b>Facture / consommation 40 m<sup>3</sup> / 1<sup>er</sup> quadri 2014</b>	Quantité	Prix unitaire	
Valeur PU eau	40	1,505 €	60,20 €
Valeur PU eau (majoration si > à 40 m3)	0	2.097 €	- €
Redevance fixe quadrimestrielle	1	19,73 €	19,73 €
Location Compteur	1	2,54 €	2,54 €
Redevance pollution domestique	40	0,28 €	11,20 €
			<b>93,67 €</b>

2,34 € le m<sup>3</sup>

## ANNEXE 8 - RPQ EAU 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2014	BP 2015
	002 Résultat reporté		36 025,79
605	Achats d'eau	124 656,44	125 000,00
60	Compteurs, EDF, petites fournitures	21 400,15	21 800,00
61/62/63	Entretien, réparations, ass, analyses	14 054,99	14 973,10
701 249	Agence de l'eau	32 746,00	34 000,00
12	Charges de personnels	35 332,75	37 050,00
6 541	Pertes sur créances irrécouvrables	-	500,00
66	Intérêts des emprunts + ICNE	3 310,39	2 955,70
42	Dotations aux amortissements	48 672,41	50 533,54
67	Titres annulés (rectification...)	452,69	500,00
	Autofinancement section d'investissement	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>280 625,82</b>	<b>323 338,13</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		CA 2014	BP 2015
	Excédents antérieurs reportés	32 000	-
6 611	(ICNE)		
7 011	Vente de l'eau	166 599	251 000,00
70 128	intervention ST pose de compteur	5 049	9 000,00
704	travaux par ST	11 732	18 000,00
701 241	Redevance pour pollution	20 381	36 000,00
7 068	Autres prestations		
758	produits divers de gestion		
771 - 778	Autres produits exceptionnels	0,10	500,00
777	amortissement subventions	8 838,13	8 838,13
72	travaux en régie	0,00	-
<b>TOTAL</b>		<b>244 600,03</b>	<b>323 338,13</b>

<b>Résultat d'exploitation cumulé</b>	<b>-36 025,79</b>
---------------------------------------	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2014	BP 2015
	001/ Déficit d'investissement	0	-
(040) 13	Amortissement vers. subventions	8 838,13	8 838,13
(040) 2158	travaux en régie	0,00	
16	Remboursement des emprunts	11 756,25	12 105,00
19	Différence sur réalisat° d'immob°		
165	dépôt et cautionnement versés	2 018,00	2 500,00
20	Frais d'études		15 000,00
21	Acquisitions matériel	87 265,86	173 534,82
2 156	Travaux réseaux		
<b>TOTAL</b>		<b>109 878,24</b>	<b>211 977,95</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2014	BP 2015
	001 Excédent d'investissement reporté	146 850,37	106 444,41
1 068	Affectation des résultats	12 743,87	-
1 022	FCTVA	0,00	47 000,00
13	Subventions (Etat, CG, Agence de l'Eau)		
165	Cautionnement	8 056,00	8 000,00
	Emprunts		
1 641	Emprunt	0	
40	Amortissements (article 28..)	48 672,41	50 533,54
	Autofinancement section d'investissement	0	-
<b>TOTAL</b>		<b>216 322,65</b>	<b>211 977,95</b>

<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>106 444,41</b>
---	-------------------